right

REPUBLIQUE RWANDAISE.

EDUCATION NATIONALE.

Kigali, le ler septembre 1962.-

Nº 05/01/1770.-

Au S.N.E.C. et au B.E.P.

Objet : Inspecteurs Préfectoraux.

Directeurs Principaux.

sera suspendu.

Q 025.

- C.P.I. à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Fonction Publique.
  - à Messieurs les Préfets
  - Révérends Inpecteurs Diocésains.

Excellence,

Monsieur le Révérend,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé de modifier la représentation officielle de l'enseignement à l'échelon des préfectures.

Le cadre des "Inspecteurs Préfectoraux"

Je vous propose de les remplacer par des "Directeurs Principaux", choisis parmi les Directeurs des écoles primaires des préfectures. Ceux-ci seront chargés de représenter le personnel enseignant lors des réunions de cadre des Préfectures.

Les candidats Inspecteurs Préfectoraux actuels, soit recevront une autre affectation, soit seront remis à la disposition des Inspecteurs Diocésains pour être repris dans les cadres d'enseignement.

La désignation des Directeurs Principaux fera l'objet d'une autre correspondance.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Education Nationale,

-B. RWASIBO .-

Reçu à Gitarama le 8 SEPT 1967

Indicateur no 1584
Classement E. N.